

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Bilan de la mise en place du nouveau statut des enquêtrices et enquêteurs de l'Insee (NCEE)

Un comité technique s'est tenu le 30 mai 2013. Il a permis de tracer un bilan de ce début d'année, qui a vu la mise en place d'un nouveau statut pour les enquêtrices et enquêteurs. Si ce nouveau statut est une avancée apportant de nouveaux droits à des agents qui en étaient dépourvus, ses débuts se sont déroulés parfois de manière désordonnée.

Certains points abordés concernent cette période particulière de mise en place, avec des bouleversements considérables pour l'organisation des enquêtes (ménages et prix). Les bouleversements ont touché les enquêtrices et enquêteurs eux-mêmes, avec notamment des retards de paiement du premier salaire, et également toutes les équipes de l'Insee ayant à voir de près ou de loin avec les enquêtes, ces équipes ont dépensé temps et énergie sans compter.

D'autres points concernent des problèmes moins conjoncturels, tenant au nouveau statut lui-même. Nous traitons des plus importants dans ce bilan, et renvoyons à un compte rendu plus détaillé pour les autres.

Une déclaration liminaire a été lue en introduction des débats, voir le lien :

<http://www.cgtinsee.org/ctp/2013/declaration%20CTR%20bilan%20NCEE%2030%20mai%202013.pdf>

Charge et répartition du travail d'enquêtes : des débuts difficiles

Au point de vue des **conditions de travail**, ce point est central et nous en avons longuement dénoncé les manifestations les plus criantes :

- ✓ des enquêtrices et enquêteurs qui n'ont pu poser de congés depuis le début de l'année (moins de 20% des congés pris sur un semestre) ;
- ✓ des enquêtrices et enquêteurs en surcharge de travail, certain-e-s travaillant pour une quotité supérieure à celle de leur contrat (et surtout sans avoir la paie proportionnelle!) ;
- ✓ des agents des bureaux passant énormément de temps à répartir les fiches adresses, d'autres devant réaliser des remplacements pour les prix ;
- ✓ des agents dans les Sar n'arrivant pas à absorber le surcroît de travail dus aux remboursements de frais...

Nous avons également manifesté notre inquiétude sur cette première : la direction de l'Insee a demandé **l'abandon de certaines « fiches adresses » pour les enquêtes ménages et de certains relevés de prix**. Nous avons rappelé notre attachement à des enquêtes de qualité.

Le passage au nouveau statut s'est traduit par une difficulté d'attribution du travail. En effet, les enquêtrices et enquêteurs, devenus des agents comme les autres sont soumis aux limitations budgétaires (nombre de postes et masse salariale afférente).

- ✓ le passage au nouveau statut a provoqué le départ du réseau de près de 70 enquêtrices ou enquêteurs. Certain-e-s ont anticipé un départ en retraite, mais d'autres ont estimé le nouveau statut peu rentable, d'autres ont dû démissionner pour cause de cumul avec un autre emploi.
- ✓ des difficultés de recrutement sont apparues, principalement en Île-de-France, du fait d'un salaire faible en regard de la complexité du travail et de la disponibilité exigée ;
- ✓ en ce mois de mai, seuls 625 ETP (équivalents temps pleins) sont attribués sur les près de 670 possibles.

Quelques statistiques (en date de mai 2013)

Le réseau est constitué d'environ 900 enquêtrices et enquêteurs pour 625 ETP, à 80% des femmes. 60% sont en CDI, les autres en CDD.

40% sont à temps plein. Les autres tranches possibles de quotité de travail (30%, 40%, 50%, 60%, 70%) sont réparties équitablement en nombre.

Le salaire net de début de carrière pour un temps plein : environ 1 290 €. Salaire net pour un temps plein au bout de 20 ans de carrière : environ 1 530 €.

Seul-e-s 17% sont dans la catégorie « expert ».

- ✓ la répartition de la charge de travail a été mal estimée par la direction (mauvais calcul, et oublis tels que les formations aux concours, les formations généralistes obligatoires pour tous les agents...). Ainsi une grande partie d'enquêtrices et enquêteurs s'est retrouvée en surcharge de travail, parfois dans l'incapacité de gérer toutes les enquêtes ;

La direction a signalé son souci de maintenir la qualité des enquêtes : embauches des enquêtrices et enquêteurs nécessaires, travail sur l'importance des fiches adresses ou relevés de prix permettant des choix non aléatoires en cas d'abandon nécessaire...Mais elle n'a rien proposé pour que les enquêtrices et enquêteurs puissent prendre leurs congés, et ne travaillent pas plus que nécessaire.

Elle a annoncé la demande d'**attribution de la NBI** pour les agents de bureaux ayant travaillé sur les NCEE. Nous avons fait remarquer que la NBI, même si elle est toujours bonne à prendre, est inéquitable : 10 points pour les C, 15 pour les B ; elle ne bénéficie pas à celles et ceux partant en retraite ou quittant l'Insee ; et surtout, elle ne correspond pas à une reconnaissance pérenne de la technicité et de l'investissement des agents.

Temps de travail, congés : une avancée en séance, reste un désaccord majeur

En séance la direction a annoncé **une avancée : les enquêtrices et enquêteurs auront le même nombre d'heures travaillées annuellement que les autres agents.** En effet, en fonction du nombre de jours fériés tombant en semaine chaque année, ce nombre d'heures est moindre que les 1607 heures maximum prévues initialement dans les textes. Cela permettra également l'octroi réel de jours de congés spéciaux (Alsace-Moselle, Dom...).

Les laissé-e-s pour compte : les agents en maladie

Contrairement à l'engagement pris par le directeur général à plusieurs reprises, la direction a été fort peu généreuse avec les enquêtrices et enquêteurs malheureusement en congés maladie.

Elle refuse à certains l'entrée dans les NCEE tant qu'ils ne seront pas revenus de maladie, et ce alors même que ces derniers bénéficient des conditions pour être CDIés par la loi Sauvadet en mars 2012.

Un comportement discriminatoire inadmissible de la part de la direction, qui pendant de nombreux mois a répondu à nos questions par des réponses positives mais dilatoires et jamais suivies d'effets.

Le **désaccord majeur persistant** est issu de l'ancien statut : les enquêtrices et enquêteurs n'avaient pas de congés, mais un abondement de 9,23% en plus de la rémunération de leur travail. Or le maintien du salaire net promis par le secrétariat général de Bercy porte sur le salaire SANS ces 9,23%.

Pour autant, la quantité de travail exigée, en heures, en 2013, est la même qu'avant !

Moralité, pour les enquêtrices et enquêteurs, il faut juste faire le même travail, mais...en moins de temps (puisqu'il faut poser des jours de congés, qui sont non travaillés) : inadmissible pour ce nouveau statut dont la direction vantait l'octroi des congés payés comme des droits nouveaux !

Les Dom

Nous avons mentionné le cas de Mayotte, dont les enquêtrices et enquêteurs sont entrés seulement en avril dans les NCEE, et qui demandent une révision de leur quotité de travail pour qu'il y ait adéquation avec le travail réalisé

A la Dirag, nous avons rappelé que beaucoup d'enquêtrices et enquêteurs ont été mis à l'écart du nouveau statut sans que la transparence soit faite sur les choix de « sélection » faits par la direction.

De plus, la direction n'avait pas annoncé ce choix de procéder ainsi dans ses calculs lors des négociations sur le nouveau statut : les travaux avec les représentant-e-s des enquêteurs portaient sur une quotité de travail (ex : 50% pour un mi-temps) et non pas sur une quantité de travail. Ce n'est que lors de l'attribution de la charge de travail en janvier que les enquêtrices et enquêteurs se sont aperçus de la supercherie !

Nous revendiquons la réintégration des 9,23% dans la rémunération !

La rémunération, toujours trop basse !

Ce problème est structurel, il avait été l'objet d'un mouvement de protestation des enquêtrices et enquêteurs au cours d'une grande partie de l'année 2012

Le système de garantie du salaire net par une **prime « différentielle »** va concerner environ 160 enquêtrices et enquêteurs, soit 18% de l'ancien réseau. Pour nous, un statut qui aboutit à une baisse de salaire pour une telle proportion d'agents doit être amélioré. La difficulté à recruter de nouveaux agents à un salaire de 1 200 € pour un temps plein ne nous étonne pas.

Le directeur général avait annoncé en mars 2012 qu'il souhaitait étudier une amélioration de la grille de rémunération sur une base pluriannuelle : il faut le faire !

Le versement des salaires, du fait de la validation par le budget du ministère, a connu de **nombreux retards** : en février-mars pour les premiers acomptes, mais aussi à l'heure actuelle où l'entièreté des salaires n'est pas versée (différentielle, supplément familial de traitement...), et où surtout près de 120 enquêtrices et enquêteurs ont un contrat et donc une paie, sur une quotité inférieure à leur travail effectif : pour certain-e-s c'est une catastrophe.

En effet, pour travailler à 100% il faut avancer beaucoup d'essence, mais la paie porte sur 50% !

Il faut donc, pour les contrats qui ont été (ou seront) modifiés au second entretien, que la rétroactivité de cette quotité au 1er janvier, et donc de la paie, soit effective rapidement !

Sur ce sujet la direction n'accepte qu'une chose : faire un bilan en fin d'année. Pour nous il s'agit d'un déni total des difficultés dans lesquelles se trouvent les agents du fait de l'administration.

Au final un comité technique avec beaucoup de questions sans réelles réponses : quelle prise en compte pour les quotités réellement travaillées ? Quelles réponses dans les DR après la commission de concertation ? Quelle prise en compte des agents en arrêt maladie ?

Une certitude : ce nouveau statut doit passer par de sérieuses améliorations salariales. Mais comme toujours, la sensibilisation de la direction à ce sujet nécessitera sans aucun doute une mobilisation !

A Paris, le 6 juin 2013

Compte rendu détaillé

La direction a rappelé qu'il n'y a pas de **date butoir pour bénéficier du dispositif transitoire des NCEE** : par exemple un agent en congé parental qui bénéficiait de droits d'entrée au 1er janvier ne peut les perdre.

Mise en place de la commission CCP (commission consultative paritaire)

La première CCP se déroulera le 2 juillet, et contrairement à ce qui a été annoncé, elle ne traitera pas de mobilité géographique, mais des modalités dans lesquelles celle-ci se mettra en place.

Remboursements de frais

- ✓ pas d'horaires à déclarer sur la fiche s'il n'y a pas de demande de frais de repas !
- ✓ pas de limitation des enseignes où acheter le repas complet (plat dessert boisson) !
- ✓ pas de blocage sur la totalité du remboursement si on n'en conteste qu'une partie

La direction s'est engagée sur ces points (à nouveau pour les 2 premiers...)

Négociations sur le plafond d'emplois en ETPT / possibilité d'augmentations de quotité

La direction a donné les plafonds d'emploi aux DR, sur un arbitrage au 19 février. Au 16 mai, 627 ETPT sont attribués par les DR sur les 667 possibles. Au vu des derniers calculs sur la rémunération, une petite affectation supplémentaire de quotité pourrait avoir lieu à la mi-juin.

Dialogue social en région

Nous faisons remarquer que près de la moitié des régions n'a visiblement pas respecté les engagements du directeur général sur la tenue de GT et CT mentionnés dans la note de novembre après le CTR.

Commission de concertation

Elle a permis de débloquer des situations injustes sur les km effectués en 2012. Pour le reste elle a principalement renvoyé à des recalculs en DR dont nous n'avons pas pu vérifier qu'ils aboutissaient à une satisfaction de l'enquêtrice ou de l'enquêteur.

Nous demandons la tenue d'une deuxième session pour celles et ceux qui n'ont pu formuler de requête.

Examen de passage de la 2ème catégorie à enquêteur expert

Nous demandons l'ouverture rapide de GT pour discuter des épreuves.

Concours

Nous demandons un GT sur le concours interne normal de contrôleur, notamment sur la possibilité de retour dans la DR d'origine. Nous rappelons que sans ce critère une large majorité d'enquêtrices et enquêteurs ne passeront pas ce concours : de fait, ils n'y auront pas eu réellement droit.

Il faut modifier l'arrêté du concours interne spécial pour l'ouverture aux enquêtrices et enquêteurs, et modifier le nombre de postes en conséquence.

Marché de location de véhicules

C'est un engagement du directeur général en mars 2012, d'étudier ce dossier. Il faut le faire !

Paiement de l'abonnement Orange

Nous soulevons ce point régulièrement pour les enquêtes prix. Cette fois-ci la direction a botté en touche, sous-entendant pour la première fois qu'une solution technique serait en cours, pour éviter l'obligation de l'abonnement. A suivre, donc.

Rétroactivité de la loi Sauvadet / volet titularisation de la loi

Sur le premier point, l'Insee n'a toujours pas de réponse de la fonction publique. Pour le second, elle n'a pas avancé.

Statut des notes

Une foire aux questions adressée aux DR par la DG : cela ne nous satisfait pas ! A part pour des réponses rapides à des questions urgentes, nous demandons de vraies notes, arbitrées officiellement, avec un enregistrement et officialisation.

Primo-recrutements

Nous demandons à étudier la note en GT. En effet, certains critères des grilles d'évaluation sont surprenants, voire discriminatoires.

Portage salarial : l'enquête couple de l'Ined

Nous avons déjà demandé un processus de transparence pour les affectations des FA dont la rémunération est assurée par l'Ined. La direction la promet pour les jours à venir.

Opale : futur outil d'attribution de la charge (en remplacement de Chester)

Nous demandons à discuter rapidement de son contenu.

Sur le sujet de la **charge de travail** un groupe de travail se réunit actuellement, comme la direction s'y était engagée, pour modifier les mauvaises ou non prises en charges de Chester dès 2013.

Un autre **groupe de travail, sur la qualité**, doit se tenir et doit permettre un travail en amont sur les méthodologies des tirages d'échantillons. Il doit permettre également d'enfin étudier ce que la direction appelle le « dialogue qualité » et qui n'a pu pour l'instant être discuté, notamment au regard des nouvelles méthodes de travail (abandon de fiche adresses ou de relevés en cas de manque d'effectifs).

A Paris le 6 juin 2013